



**DOCUMENT DE POSITION DE LA CÔTE D'IVOIRE RELATIF A LA PROBLEMEATIQUE
DES DECHETS MARINS ET MICROPLASTIQUES**

Résumé introductif

L'attractivité des villes côtières en raison de l'atout naturel dont elles bénéficient, en l'occurrence le milieu marin, n'est pas sans conséquences sur la santé environnementale de cet espace qui constitue selon les chercheurs le poumon de la terre. L'une de ces conséquences est la pollution engendrée par les activités anthropiques. La Côte d'Ivoire, pays côtier située en Afrique de l'Ouest entre 4°30' et 10°30' de latitude Nord et 2°30' et 8°30' de longitude Ouest, dans la zone intertropicale, au bord du golfe de Guinée, est également confrontée à la pollution du milieu marin qui se trouve aujourd'hui exacerbée par le phénomène du plastique.

D'une superficie terrestre de 322.462 Km², le pays s'ouvre sur l'Océan Atlantique dans sa partie sud avec une zone côtière qui s'étend sur 566 km. Les deux tiers de la population, estimée à 23,7 millions, résident en zone côtière. 90% des industries y sont implantées, de même que les ports d'Abidjan et de San Pédro qui soutiennent un intense trafic maritime de marchandises diverses et de produits pétroliers.

La politique du Gouvernement ivoirien en matière de protection de l'environnement est mise en œuvre par le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable qui assure cette mission à travers des Directions centrales techniques et des structures sous tutelle, telle que le Centre Ivoirien Antipollution.

1. Présentation de l'organisation (Centre Ivoirien Antipollution)

Le Centre Ivoirien Antipollution en abrégé CIAPOL est un établissement public national à caractère administratif créé par décret n°91-662 du 09 octobre 1991 et placé sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Environnement. Il a pour missions principales :

- le suivi de la qualité des milieux naturels et la détection de leur pollution éventuelle ;
- la prévention de la pollution des milieux marins, lagunaire et côtier et la coordination de la mise en œuvre des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle ;
- le contrôle des établissements dangereux, insalubres ou incommodes à travers l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement ;

- la décontamination des sites pollués et la restauration des plans d'eau envahis par les végétaux aquatiques envahissants.

Au titre de la mission de prévention de la pollution des milieux marins, lagunaire et côtier et la coordination de la mise en œuvre des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle, il est chargé du contrôle de l'application des conventions régionales et internationales ratifiées par la République de Côte d'Ivoire, relatives aux règles de prévention et de lutte contre les pollutions des milieux marin, lagunaire et côtier.

2. Les principaux obstacles à la lutte contre les déchets marins et microplastiques en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, plusieurs obstacles sapent les efforts de lutte contre les déchets marins. On peut relever entre autre les éléments suivants:

- Le schéma d'assainissement du grand Abidjan depuis 1974 a mis en place un réseau collectif de drainage des eaux usées en mer ;
- Certains déchets échappent au réseau de collecte des déchets. Cette situation se justifie par l'incivisme des populations, mais aussi et surtout par l'absence ou l'éloignement des points de précollecte dans les quartiers et l'irrégularité même dans la collecte, ce qui oblige les populations à se débarrasser de leurs ordures dans les réseaux de drainage des eaux pluviales (caniveaux) ;
- Les effluents liquides des établissements industriels sont rejetés dans le milieu marin sans traitement préalable;
- la quasi inexistence d'ouvrages d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel aussi bien au niveau des communes que des unités industrielles, ce qui favorise l'enrichissement des eaux en nutriments avec pour conséquence la prolifération des algues marines ;
- le développement anarchique de résidences précaires sur les rivages des lagunes. Les populations vivant dans ces quartiers précaires rejettent directement tous leurs déchets (liquides et solides) dans le milieu lagunaire;
- l'abandon des déchets sur les plages après les excursions;
- l'utilisation du plastique comme moyen d'emballage par excellence. Du coup, l'Industrie du plastique est devenue un secteur important en terme d'emplois et d'investissements (60.000 emplois directs et indirects ; 60 milliards de FCFA pour l'exportation, 120 milliards de chiffre d'affaire et 30 milliards d'imposition). Le poids du secteur du point de vue socio-économique constitue le premier obstacle à la lutte contre les déchets qui en résultent;
- l'élimination presque impossible du plastique des usages;
- le non respect de la législation en matière de protection de l'environnement;
- l'inexistence d'une réglementation sur les microplastiques;
- la faiblesse des budgets pour soutenir les actions en matière de salubrité.

3. Les options d'intervention nationales, régionales et internationales potentielles et les coûts environnementaux, sociaux et économiques associés

Au niveau national, il faut:

- renforcer le cadre juridique et le contrôle de l'application des textes à travers les inspections des unités industrielles et la mise en place de comité d'hygiène dans les quartiers;
- introduire l'environnement dans les programmes d'enseignement pour mieux éduquer et sensibiliser;
- Renforcer les capacités techniques des structures techniques chargées de la gestion des déchets et promouvoir la création d'unités de traitement et de valorisation des déchets ;
- Réprimer les récalcitrants pour donner l'exemple;

Quelques options d'intervention existent déjà et peuvent s'apprécier au plan juridique et institutionnel :

Au plan juridique

- ✓ l'élaboration du plan national d'intervention d'urgence contre les pollutions accidentelles en mer, en lagunes et dans les zones côtières;
- ✓ la prise d'un arrêté réglementant les émissions et rejets des installations classées pour la protection de l'environnement;
- ✓ l'adoption de la loi cadre d'orientation en matière de Développement Durable;
- ✓ l'adoption en 2017 de la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral;
- ✓ l'élaboration d'un avant projet de loi portant code de la salubrité;

Au plan institutionnel

- ✓ l'existence d'un ministère chargé des questions de salubrité, d'environnement et de développement durable;
- ✓ la création d'un cadre de concertation Etat-Secteur Privé pour la prise en compte de l'environnement dans les politiques, programmes, projets et plans de développement;
- ✓ l'institution d'un prix national d'excellence de la meilleure entreprise écocitoyenne;
- ✓ l'institution d'un prix national de la commune la plus propre;
- ✓ l'éducation et la sensibilisation des populations à travers la journée "**grand ménage**" instaurée par le Ministère de l'Environnement pour inculquer un comportement écocitoyen et qui a lieu chaque mois;
- ✓ la création d'une agence nationale de gestion des déchets;
- ✓ l'existence d'une police environnementale;
- ✓ l'appui à certaines initiatives: Organisés en groupe dans les quartiers, certains jeunes collectent les ordures des ménages à raison de 1000 ou 1500F CFA / mois/ménage. Ceci pour faciliter la tâche aux entreprises privées de collecte qui n'arrivent pas à accéder à certains quartiers et des ménages qui sont souvent éloignés des points de précollecte. Face à ces initiatives, l'Etat est intervenu pour les soutenir en leur octroyant des engins, notamment des motos tricycles en remplacement des charrettes dont ils disposaient.

Au niveau régional et international, il faut relever que la Côte d'Ivoire est partie à plusieurs conventions relatives à la protection du milieu marin. Il convient cependant de constater que nos plages sont envahies de déchets de toutes sortes, ce qui les rend parfois fréquentables. Certes, certains de ces déchets sont le fait des mauvaises pratiques, mais d'autres sont des déchets venus d'ailleurs. On pourrait éduquer les populations à adopter de bonnes pratiques, partager l'expérience de certains pays sous-développés qui ont pu réussir au niveau de la gestion de leurs déchets, mettre

en place une initiative internationale contre le plastique, renforcer les capacités des Etats en voie de développement à gérer efficacement leurs déchets et promouvoir l'aspect valorisation des déchets.

En ce qui concerne les coûts associés, notons qu'ils s'apprécient au cas par cas et s'appuient sur des données dont nous ne disposons pas pour le moment.

4. la faisabilité et l'efficacité des différentes options de réponse

La faisabilité de certaines options de réponse telles que le renforcement du cadre juridique, l'éducation et la sensibilisation pour l'adoption de bonnes pratiques ne demandent pas des moyens colossaux. Par contre, ceux dont la réalisation nécessite de grands moyens, pourront faire l'objet d'une planification et d'un accompagnement (technique et financiers) par les pays les plus avancées. Toutefois, il faut mentionner que tout dépend d'une prise de conscience collective, de l'importance accordée à l'environnement en général et au milieu marin en particulier au niveau des politiques des Etats et à l'implication effective de toutes les parties prenantes dans les actions de préservation et de protection de l'environnement.

5. Les autres options

Il faut mettre davantage l'accent sur les initiatives au niveau régional et international parce qu'elles interpellent plus les dirigeants, constituent des cadres d'apprentissage et d'échanges d'expérience et obligent les Etats à se conformer à certaines exigences.

Fait à Abidjan le 11/05/2018

KOUADIO Marguerite

**Assistante du Point Focal National
de la Convention d'Abidjan**